

# 64

LE MAGAZINE  
DU DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
[www.le64.fr](http://www.le64.fr)  

LES COLLÉGIENS  
PLONGENT DANS  
LA BANDE DESSINÉE

PRÉPARER LES NOUVEAUX  
USAGES NUMÉRIQUES

HABITAT : ON VOUS  
AIDE À RÉNOVER

MOBILITÉS

## LE 64 ROULE POUR LE VÉLO



Le Département aménage un vaste réseau d'itinéraires cyclables, comme ici le long du littoral, et mène des actions de promotion des mobilités douces.

© AaDT 64 - Ziklo



# Le Département aide les propriétaires modestes

Le programme Bien chez soi finance les travaux de rénovation des logements délabrés ou mal isolés, ainsi que leur aménagement pour les personnes handicapées ou âgées.



PAROLE D'ÉLU

**U**n succès. Lancé en 2015, le programme départemental Bien chez soi a permis de rénover 1366 logements privés dans les Pyrénées-Atlantiques. Terminé en février dernier, il est reconduit pour quatre ans depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il s'adresse aux propriétaires modestes qui occupent leur logement mais aussi à ceux qui le louent, à condition qu'ils s'engagent à pratiquer des loyers conventionnés. Tous ces logements doivent avoir plus de 15 ans.

Pour les propriétaires occupants, les aides accordées par le Département sont soumises à conditions de ressources. Par exemple, on sera éligible si l'on justifie d'un revenu fiscal n'excédant pas 18598 euros pour une personne

seule ou 27 200 euros pour un foyer de deux personnes. Deux grilles de barème sont appliquées. L'une pour les ménages modestes, l'autre pour les très modestes qui seront davantage aidés.

Les subventions sont accordées pour trois grandes catégories de travaux : la lutte contre l'habitat dégradé (électricité, chauffage, sanitaires, charpente, couverture...), l'amélioration de la performance énergétique (isolation, menuiseries, chauffage, VMC...), et enfin l'aménagement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (accessibilité au logement, monte-escalier, adaptation des salles d'eau et des toilettes...). A noter que pour les travaux liés à l'autonomie des personnes, et uniquement dans ce cas, la demande de subvention peut être effectuée par le locataire. Les aménagements seront alors réalisés avec l'accord du propriétaire... qui a tout à y gagner.

En fonction des dossiers, les aides à la rénovation peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant des travaux pour ce qui concerne les aménagements destinés à pallier la perte d'autonomie, et jusqu'à 80 % pour les autres types d'intervention. L'une des forces de Bien chez soi est d'accompagner gratuitement les propriétaires dans toutes leurs démarches par le biais d'un opérateur unique, Soliha Béarn-Bigorre. Un technicien visite le logement et guide ensuite le propriétaire sur chaque volet de son dossier, qu'il soit technique, financier, social.

Nouveauté et autre avantage du programme Bien chez soi : les propriétaires modestes éligibles aux aides ne sont plus obligés de régler les travaux aux entreprises dans l'attente du versement de la subvention. L'avance est assurée par Procivis Sud Aquitaine, dans le cadre d'une convention signée avec le Département. Procivis, acteur coopératif du logement social, propose également des prêts à taux zéro sur le reste à charge. ■

**« Le Département est un acteur majeur du logement social. Le programme Bien chez soi, qui aide les propriétaires occupants les plus modestes à rénover leur habitation, complète nos politiques d'habitat public. Dans ce domaine, nous accompagnons les organismes HLM dans la production de logements sociaux en zones urbaines mais aussi dans les centres bourgs. En soutenant les bailleurs privés, nous favorisons de même la création de logements accessibles en zone rurale. Concernant les publics les plus fragiles, il est à noter que nous finançons également les propriétaires très modestes des communautés d'agglomération de Pau et du Pays basque. Il faut enfin souligner que toutes ces actions dynamisent le secteur du bâtiment et sont donc un soutien important à l'emploi. »**

**Claude Olive,** vice-président du Conseil départemental, délégué à l'habitat et au logement.

## La force du partenariat

Piloté par le Département, le programme Bien chez soi mobilise financièrement l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la région Nouvelle-Aquitaine, les intercommunalités, les caisses de retraite, la Caisse d'allocation familiale (Caf), Procivis et la fondation Abbé-Pierre.

## Energie : on vous conseille

L'Espace Info Energie 64 conseille gratuitement les particuliers sur la maîtrise des dépenses, les énergies renouvelables, la réglementation et les financements possibles pour améliorer la performance énergétique des logements. Deux bureaux : Bayonne (05.59.46.31.60) et Pau (05.59.14.60.64) et des permanences délocalisées. [www.infoenergie64.org](http://www.infoenergie64.org)

# LE PROGRAMME BIEN CHEZ SOI

Pour les LOGEMENTS DE PLUS DE 15 ANS situés hors de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et hors de la communauté d'agglomération Pays basque \*



**Propriétaire occupant**

**vos ressources sont modestes**  
(ex: revenu fiscal de référence inférieur à 27 200 € pour 1 foyer de 2 personnes)



**Propriétaire bailleur**

**vous vous engagez à pratiquer un loyer conventionné social ou très social**

## LE DÉPARTEMENT VOUS AIDE



Un technicien vous accompagne **gratuitement** dans toutes vos démarches

**APPELEZ LE DÉPARTEMENT**  
**AU 05 59 11 40 71 ou 05 59 11 44 23**

\* Habitants de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées : contactez la Maison de l'habitat au 05 59 82 58 60  
Habitants de la communauté d'agglomération Pays basque : contactez la CAPB, direction de l'habitat, service du parc privé au 05 59 44 72 72

### LE DÉPARTEMENT 64 ET L'HABITAT...

#### ... PRIVÉ

Pour 4 € de l'État, 1 € du Département

**1366**  
logements rénovés

**28,9 millions**  
d'euros de travaux

**151 emplois**  
créés ou maintenus

période 2015-2018

#### ... PUBLIC

Pour 1 € de l'État, 5 € du Département

**3 747**  
logements locatifs sociaux financés

**343 millions**  
d'euros de travaux

**4 000 emplois**  
créés ou maintenus

période 2011-2016

75 % des habitants des Pyrénées-Atlantiques éligibles au logement social